Image not found or type unknown

Victime d'une injustice au crédit à la consommation

Par **Bartita**, le **04/02/2022** à **20:43**

J'ai acheté à crédit une camionnette pour travailler comme livreur en 1986, en 1988 j'ai cessé l'activité donc j'ai rendu le véhicule au concessionnaire Parisien où je résidais. En 1994 j'ai était condamné par défaut à payer la totalité du crédit bancaire malgré que j'ai restitué le véhicule et comme j'avais entre temps déménagé à Marseille, donc je n'est jamais eu de convocation de justice de Paris, pour pouvoir me défendre. Je me suis rendu compte de la décision de justicequ'en 2016 c'est à dire 22 ans après par le biais de huissiers de justice qui me poursuit encore à payer mensuellement une modeste somme de 50€, mais avec une petite retraite je n'arrive pas des fois, mais à chaque impayé on me relance avec des menaces de bloqué mon compte bancaire ou je ne perçoit qu'une retraite de 1062,00 par mois. Je suis victime d'une injustice de la part de.la Banque Franfinance et à mon Âge je le sent rabaissé par une affaire de plus de 30 ans. Que dois-je faire. Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2022** à **22:20**

Bonjour
Vous avez peut-être droit à l’aide juridictionnelle, vous devriez faire examiner l’ensemble de votre dossier par un avocat ou contacter une association de défense des consommateurs, car il y a peut-être des éléments en votre faveur, mais pas de prescription si vous faites des versements réguliers.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés